

Foire à la puériculture

DIMANCHE 9 FEVRIER 2025

Halle du Moulin Neuf 29490 Guipavas

De 9h00 à 13h00

Association des Parents d'Elèves

Ecole Louis Pergaud

foirepuericulture.pergaud@gmail.com

06 75 85 19 94

Bulletin d'inscription exposant :

Je soussigné(e) : Nom Prénom

Adresse C.P. Ville

Téléphone Email

Pièce d'identité N° Délivrée le A

➤ Souhaite exposer le dimanche 9 février 2025 de 09h00 à 13h00 et réserve (cocher) :

..... table(s) de 1,55m à 5€/table soit€ - Tables et chaises fournies

.....emplacement(s) de portant à 3€ soit.....€ - Portant non fourni

Je souhaite en plus exposer du « gros mobilier » (poussette, lit, berceau, commode...), merci de nous indiquer le nombre et type de mobilier, prestation offerte par l'APE :

➤ Soit un total de € à régler par chèque (Ordre : APE LOUIS PERGAUD)

- 1- **Règlement de la foire** : L'accueil des exposants se fera de 6h30 à 9h00. Après 9h00, les organisateurs se réservent le droit d'attribuer l'emplacement non occupé à une autre personne, sans que l'exposant absent ne puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement.
- 2- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- 3- Toute réservation non annulée le mercredi précédant la manifestation est due, le chèque sera donc encaissé.
- 4- Pour des raisons de sécurité, aucun déballage dépassant l'alignement des tables d'exposition côté public ne sera toléré.
- 5- Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 13h.
- 6- Les objets appartiennent au vendeur et sont exposés sous sa responsabilité. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet de demande d'indemnisation en cas de vol, casse ou autre préjudice.
- 7- L'organisation se réserve l'exclusivité de la vente de restauration, de boissons et de friandises.
- 8- Les tables et chaises mises à la disposition des exposants sont sous leur responsabilité. Tout dégât sera facturé immédiatement.
- 9- La manifestation se déroule dans un espace non-fumeur.
- 10- Le nombre maximum de badges remis par stand est de 2.
- 11- Seuls les articles suivants pourront être vendus : vêtements enfants, vêtements de grossesse, articles de puériculture, jouets...
- 12- Parking : Les véhicules des exposants sont autorisés à stationner sur le parvis de l'entrée uniquement le temps de décharger les marchandises. A 8 h 45 plus aucun véhicule ne devra s'y trouver.
- 13- L'exposant déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et ne proposer que des marchandises personnelles et usagées.

Date et signature précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Bulletin d'inscription à adresser à :

APE LOUIS PERGAUD - École Primaire LOUIS PERGAUD-27 Rue Saint-Thudon -29490 Guipavas.

Seuls les dossiers entièrement complétés, datés, signés et accompagné d'un chèque de réservation (libellé à l'ordre de l'APE LOUIS PERGAUD) seront pris en compte. Une confirmation d'inscription vous parviendra par mail.